

Si vous rencontrez des difficultés sur la question du choix d'une école, n'hésitez pas à contacter l'un des services suivants :

AIDDES : 0483/357.429

(Schaerbeek)

Atmosphères AMO : 02/218.87.88

(Schaerbeek)

Atouts Jeunes AMO : 02/410.93.84

(Molenbeek)

CJD : 02/660.91.42

(Auderghem)

Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles : 02/411.43.30

(Molenbeek)

Délégué Général aux Droits de l'Enfant :

02/223.36.99

(Bruxelles)

Dynamo AMO : 02/332.23.56

(Forest)

FAPEO : 02/527.25.75

(Etterbeek)

Infor Jeunes Bruxelles : 02/514.41.11

(Bruxelles)

Infor Jeunes Laeken : 02/421.71.31

(Laeken)

Itinéraires AMO : 02/538.48.57

(Saint-Gilles)

Samarcande AMO : 02/647.47.03

(Etterbeek)

SIMA : 02/219.45.89

(Saint-Josse)

Solidarité – Savoir : 02/513.54.66

(Molenbeek)

SOS Jeunes - Quartier Libre AMO :

02/512.90.20

(Ixelles)

TCC Accueil AMO : 02/521.18.30

(Anderlecht)

Avec le soutien de:



Éditeur responsable:

Collectif Marguerite

Chantal Massaer

Bld Emile Bockstael, 360D/11

1020 Laeken

www.inforjeunes.eu

APED . Atmosphères AMO . Atouts Jeunes AMO .

Bruxelles J . CGé . CIDJ . CJD .

Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles .

CSC Bruxelles . Délégué Général aux Droits de

l'Enfant . Dynamo AMO . FAPEO .

Fédération des Etudiants Francophones (FEF) .

Infor Jeunes Laeken . Infor Jeunes Bruxelles .

Itinéraires AMO . Le Seuil SAS .

Ligue des Droits de l'Enfant .

Ligue des Droits de l'Homme . SOS Jeunes - Quartier

Libre AMO . Samarcande AMO . SIMA .

Solidarité Savoir . TCC Accueil AMO . ULB .



Nous voulons de bonnes écoles pour nos enfants !

*Etape 1
Maternelle*

N'hésitez pas à...

- Vous faire accompagner si vous ne vous sentez pas à l'aise pour rencontrer seul(e) la direction: prenez contact avec les associations et les services de traduction.
- Visiter l'école quand elle est ouverte, pendant les heures scolaires (observez les murs, la décoration, les panneaux pédagogiques, le réfectoire...)
- Participer aux journées « portes ouvertes » : pour découvrir les projets, les lieux, les enseignants, les élèves.
- Poser des questions à votre entourage, tout en gardant à l'esprit que ce qui est bien pour les autres ne l'est pas forcément pour soi : chacun a ses priorités.
- En cours d'année, à utiliser le journal de classe comme cahier de communication des parents vers l'instituteur pour vos questions: un petit mot pour demander un rendez-vous, une information sur ce qui se passe en classe, sur un événement en classe qui a perturbé votre enfant, ...
- Demander le projet d'établissement.

Questions de parents

- Mon enfant n'est pas encore propre. Peut-il rentrer à l'école ?
- Puis-je accompagner mon enfant en classe le jour de la rentrée? Et les autres jours ? Où dois-je le conduire : barrière, couloir, classe, cours ?
- Où se passe la garderie le matin (prix) ?
- Mon enfant peut-il y prendre son petit déjeuner ?
- Comment dois-je l'habiller : chaussures à velcro, pas de collants, ... ?

- Quelles sont les règles de vie : à la garderie, en classe, dans les couloirs, dans la cour de récréation, dans le réfectoire ?
- De quel matériel a-t-il besoin ?
- Le mobilier est-il adapté à l'âge des enfants : chaises, tables, toilettes, évier, fontaines d'eau?
- Comment sont organisées les récréations : combien par jour, cours à part, jeux, accès aux toilettes, surveillance, préau...
- Comment sont organisées les collations : en classe, dans la cours, collectives, équilibrées,... ?
- Comment se passe le temps de midi : réfectoire pour les plus jeunes, repas chauds, surveillance, repas préparés par l'école, gestion des allergies alimentaires, menus différenciés (halal, végétarien), possibilité de conserver ses « tartines » dans un frigo ?
- Mon enfant pourra-t-il participer à des activités sur le temps de midi et après la classe. Lesquelles ? A quel prix ? Par qui sont-elles organisées ?
- Comment sont organisées les siestes ? Sont-elles obligatoires ? Les lits sont-ils dans des locaux à part ? Jusqu'à quel âge peut-il faire la sieste ? Si mon enfant ne fait pas la sieste, que fait-il d'autre ?
- Comment sont organisés les cours de psychomotricité ?
- Mon enfant ira-t-il à la piscine ? Combien de

fois ? A quel prix ?

- Quels sont les projets particuliers de l'école ?
 - Apprentissage d'une deuxième langue
 - Classes de dépaysement (où, quand, prix, épargne ?)
 - Actions de solidarités
 - Culturels
 - Sportifs
- Si mon enfant rencontrait des difficultés d'apprentissage ou de comportement, que dois-je faire ?
- L'école accueille-t-elle des enfants en situation d'handicap ?
- Quand puis-je rencontrer l'institut ?
- Quel est le rôle du Centre psycho-médico-social en maternelle (C.P.M.S.) ? Les tests en 3ème maternelle sont-ils obligatoires ?
- Existe-t-il une association de parents ? Un comité des fêtes ? Une amicale ?
- Comment se prépare le passage vers l'école primaire ?

Bases légales :

- Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire.

